

Comportement - Promenades - Pension familiale - Visites à domicile

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICE : VISITES À DOMICILE

Pour valider la réservation, le client signera un contrat après avoir pris connaissance et accepté les conditions générales.

1. Fonctionnement

- 1.1. Une première visite gratuite est convenue au domicile du client permettant de créer un premier contact et un lien de confiance avec celui-ci et l'animal confié au minimum 24h avant la première visite. Préalablement à cette première visite, un questionnaire vous sera envoyé afin de prendre connaissance des attentes du client et des soins à réaliser lors des visites.
- 1.2. Si un double des clefs doit être confié, il doit être remis lors de la pré-visite.
- 1.3. Un contrat regroupant les informations sur le client, l'animal confié et les informations sur le type de service presté est constitué et signé entre le client et Happy Paws.
- 1.4. La restitution des clefs s'effectuera en mains propres chez Happy Paws ou au domicile du client. Dans ce dernier cas, des frais de déplacement seront facturés. Les modalités de la restitution des clefs seront établies lors du contrat.
- 1.5. Le nombre de visites, leur durée ainsi que les soins et les tâches éventuelles à réaliser sont convenus préalablement dans le contrat conclu entre le client et Happy Paws.

Les tâches réalisées peuvent constituer à :

Nettoyer les gamelles

Renouveler l'eau et distribuer la nourriture selon les habitudes de l'animal

Entretenir la litière

S'occuper de l'animal confié (caresses, jeux, etc.)

Aérer les pièces

Vérifier l'état de santé de l'animal confié (état général, absence de puces et de tiques)

Réaliser des soins si nécessaires (brossage, nettoyage des oreilles et des yeux)

Administrer des médicaments selon la prescription du vétérinaire et du client

Réaliser des tâches annexes demandées : arroser les plantes, aérer la maison, relever le courrier, sortir la poubelle sans supplément

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICE : VISITES À DOMICILE

- 1.6. Le client pourra recevoir des nouvelles de l'animal confié et du déroulement des visites s'il le désire.
- 1.7. En cas d'absence prolongée du client, les visites seront prolongées jusqu'à son retour
- 1.8. Le client s'engage à mettre à disposition du pet-sitter :

Le carnet vétérinaire de chaque animal

Une caisse de transport dans le cas où l'animal devrait être emmené chez son vétérinaire

La nourriture habituelle de l'animal en quantité suffisante pour toute la durée de la prestation

La litière en quantité suffisante pour toute la durée de la prestation et les accessoires nécessaires à son entretien

Une pelle/balayette ou balai pour assurer le minimum d'hygiène autour de l'espace de vie de l'animal Les accessoires, produits d'hygiène et de toilettage

Un jeu de clés ainsi que tous les codes d'accès nécessaires pour entrer au domicile

2. Tarif

- 2.1. Le prix dû est celui défini dans le contrat + les frais éventuels engagés pour l'animal confié (frais vétérinaires, déplacement supplémentaire etc.).
- 2.2. La somme totale du séjour devra être perçue sur le compte BE70 0689 4483 8025 ou en liquide, au plus tard 2 jours avant la première visite.

3. Responsabilités

- 3.1. Happy Pawss'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, engage à ce titre une obligation de moyens.
- 3.2. Happy Paws ne sera pas tenu responsable des dommages de toute nature survenant à l'animal ou des détériorations causées par lui lorsque celui-ci est seul au domicile du client.
- 3.3. Happy Paws s'engage à avertir le client et à prendre toute mesure nécessaire afin de préserver l'intégrité de l'animal en le conduisant chez le vétérinaire si son état de santé semblait l'imposer. Les frais de vétérinaire seront à la charge du client et devront donc être remboursés sur présentation des factures.
- 3.4. Happy Paws décline toute responsabilité pour tout autre problème pouvant survenir à l'habitation ou au chat lui-même, dans le cas où une tierce personne possède les clés et a accès au domicile durant la période de garde.
- 3.5. Happy Paws n'est pas tenu d'accepter la réception de colis à domicile, sauf procuration établie par le propriétaire.
- 3.6. Le client devra également être assuré pour ses risques d'habitation et de Responsabilité Civile.

J'ai reçu et pris connaissance des conditions générales (signature précédée de la mention « lu et approuvé ») :



0476654880

julie@happy-paws.be

happy-paws.be